



Frere de francaise mais ..

Par **WalidHadj**, le **07/03/2019** à **14:17**

Bonjour,

ma sœur est française née sur le sol français. J'aimerais du coup demander la nationalité française ayant déjà une carte de résidence.

Le souci c'est que que notre père (décède) est né avant l'indépendance et que du coup sur le certificat de nationalité française de ma soeur, ce n'est pas l'article 21-7 ou 21-11 (demandé) qui est affiché mais un autre, (car fille d'un père né avant l'indépendance).

A la préfecture on m'a dit que le dossier allait être refusé! Mais ma soeur est française, elle serait donc française mais de la mauvaise manière ?

pouvez vous m'aider s'il vous plaît.

Cordialement

Par **youris**, le **07/03/2019** à **14:56**

bonjour,

pour obtenir la nationalité française comme frère d'une française, vous devez remplir les conditions indiquées par le lien ci-dessous:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33800>

salutations